

Stat'ur conjoncture

Septembre 2025 – N°25

Malgré un ralentissement, les effectifs salariés de La Réunion continuent de progresser au deuxième trimestre 2025

Les effectifs salariés de La Réunion poursuivent leur hausse entamée au premier trimestre 2025, après trois trimestres consécutifs de baisse en 2024. Au niveau national, les effectifs repartent désormais à la hausse, après les reculs des deux trimestres précédents. Dans le reste de l'outre-mer, seule la Guyane affiche une hausse de ses effectifs ce trimestre.

A La Réunion, les effectifs dans l'hébergement-restauration portent principalement la hausse régionale des effectifs. Portés par l'action sociale et la santé, les services non marchands contribuent également à cette progression. En revanche, l'intérim repart à la baisse ce trimestre, après la forte hausse du premier trimestre. Comme au national, les effectifs dans la construction continuent de baisser.

Portés essentiellement par l'hébergement-restauration, les effectifs de la zone d'emploi du nord et de l'ouest progressent ce trimestre. En revanche, ceux dans le Sud et l'Est sont en baisse.

Le salaire moyen par tête (SMPT) ralentit ce trimestre, et reste inférieur à la moyenne nationale. Le SMPT dans le secteur des industries spécialisées en énergie, eau et déchet connaissent la plus forte progression ce trimestre.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) continue de reculer. La baisse du deuxième trimestre se retrouve uniquement dans les CDD de moins d'un mois.

Le taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus augmente fortement ce trimestre, en lien avec une forte hausse dans l'hébergement-restauration.

Le nombre de procédures collectives continue de baisser ce trimestre. Le nombre de liquidations judiciaires repart notamment à la baisse, après les hausses des trimestres précédents.

TABLERAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête du secteur privé au deuxième trimestre 2025

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	198 547	+ 0,1	- 0,0
	Masse salariale (en millions €)	1 460,0	+ 0,6	+ 2,1
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 448	+ 0,2	+ 1,8
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,2	+ 0,2	- 0,1
	Masse salariale (en Md€)	184,8	+ 0,5	+ 2,0
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	3 046	+ 0,5	+ 2,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

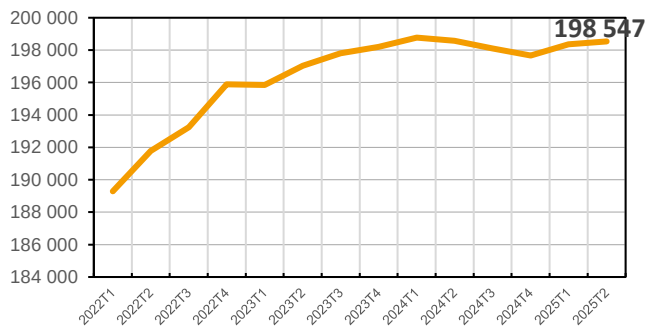


Les effectifs ralentissent au deuxième trimestre 2025

Les effectifs salariés de La Réunion (198 547 postes) poursuivent leur hausse entamée au premier trimestre 2025 (après les baisses successives depuis le deuxième trimestre 2024). Ils connaissent cependant un ralentissement : + 0,1 % (185 postes supplémentaires) après avoir progressé de 0,4 % (185 postes supplémentaires) après avoir progressé de 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, les effectifs sont stables.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au niveau national, les effectifs salariés repartent désormais à la hausse (+ 0,2 % soit 47 900 postes supplémentaires) après les baisses des trimestres précédents. Les effectifs salariés augmentent dans la plupart des régions, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et Occitanie.

Les effectifs salariés de l'ensemble outre-mer¹ est stable au deuxième trimestre

Les effectifs salariés de la Guadeloupe (88 229 postes) reculent de 0,3 % au deuxième trimestre (230 postes en moins) après avoir connu une légère reprise au premier trimestre (+ 0,1 %). Les effectifs dans la construction continuent de baisser, et ce depuis le premier trimestre 2024. Ceux dans l'industrie connaissent également une baisse marquée après la reprise du premier trimestre.

La Martinique continue d'afficher un recul de ses effectifs (88 729 postes) depuis le premier trimestre 2024. Le commerce, l'agriculture, le transport et la construction continuent d'y afficher des baisses marquées.

Les effectifs salariés de la Guyane (42 757 postes) s'accroissent au deuxième trimestre : + 0,4 % (160 postes supplémentaires). L'hébergement-restauration y est particulièrement dynamique ce trimestre.

A La Réunion, les effectifs salariés du Nord repartent à la hausse

Après la baisse du premier trimestre, les effectifs du Nord (65 619 postes) repartent à la hausse au deuxième trimestre 2025. Ils progressent de 0,5 % soit 300 postes supplémentaires. La hausse trimestrielle est essentiellement portée par l'hôtel-café-restaurant (HCR) et les autres services (hors commerce, HCR et intérim).

Portés par le HCR, les effectifs de la zone ouest (57 971 postes) continuent de progresser ce trimestre. Ils connaissent

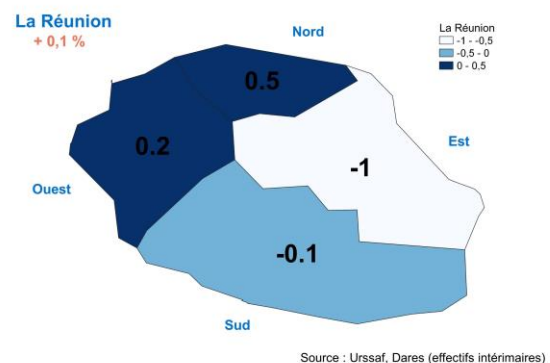
cependant un ralentissement : + 0,2 % (130 postes supplémentaires) après la hausse de 0,6 % au premier trimestre. Cependant, l'intérim y perd des effectifs ce trimestre (80 postes en moins).

Les effectifs du Sud (57 411 postes) repartent à la baisse après la hausse du premier trimestre. Ils reculent de 0,1 % (75 postes en moins), portés essentiellement par la baisse dans l'intérim (perte de 150 postes). En revanche, les effectifs du HCR s'y accélèrent ce trimestre, créant 115 postes supplémentaires.

La zone d'emploi de l'est affiche une baisse de ses effectifs (17 547 postes) après la stabilité du premier trimestre. La zone perd notamment 170 postes sur le trimestre, essentiellement dans les autres services.

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le salaire moyen par tête (SMPT) ralentit ce trimestre

La masse salariale régionale (1 460 millions d'euros), soumise à cotisations sociales, continue de progresser au deuxième trimestre : + 0,6 % après + 0,8 % au trimestre précédent. Cette hausse reste supérieure à la moyenne nationale (+ 0,5 % au deuxième trimestre).

Le SMPT de La Réunion ralentit ce trimestre : + 0,2 % après + 0,8 % au premier trimestre. La hausse est inférieure à la moyenne nationale (+ 0,5 %). Le SMPT régional s'établit désormais à 2 448 euros, contre 3 046 euros au niveau national.

Le SMPT dans l'agriculture (1 897 euros) est stable au deuxième trimestre. En lien avec une forte hausse de la masse salariale, le SMPT dans les industries spécialisées en énergie, eau et déchet (3 856 euros) progresse de 5,0 % sur le trimestre (soit 185 euros en plus). Dans la construction, le SMPT (2 363 euros) recule de 0,5 % après les hausses des trimestres précédents. Le SMPT dans l'information et communication (3 512 euros) repart à la baisse au deuxième trimestre : - 1,3 % (soit 47 euros en moins). Les SMPT dans l'hébergement-restauration (1 897 euros) et dans le transport (2 797 euros) reculent également ce trimestre. Les SMPT dans les autres secteurs du tertiaire progressent globalement. Celui de l'intérim (2 330 euros) recule de 3,6 % (soit 88 euros en moins) après la stabilité du premier trimestre.

¹ Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion uniquement.



A La Réunion, l'hébergement-restauration est particulièrement dynamique ce trimestre ...

Les effectifs de l'hébergement-restauration s'accroissent au deuxième trimestre pour atteindre 14 239 postes. Ils progressent notamment de 2,7 % (soit 370 postes supplémentaires) après la hausse de 0,6 % au trimestre précédent. Comme au national, les effectifs progressent dans les deux sous-secteurs : 140 postes en plus dans l'hébergement et 230 postes supplémentaires dans la restauration. Les entreprises du secteur (combiné) ont versé 80,5 millions d'euros de masse salariale à leurs salariés au deuxième trimestre, toujours en hausse sur le trimestre : + 0,9 % après + 1,7 % au premier trimestre.

Dans les services non marchands, les effectifs salariés (36 326 postes) ralentissent ce trimestre. Ils progressent de 0,6 % (230 postes supplémentaires) après la hausse de 0,9 % au premier trimestre. La hausse trimestrielle reste portée par l'action sociale ainsi que les activités pour la santé humaine, malgré les ralentissements de leurs effectifs. La masse salariale du secteur (254,8 millions d'euros) s'accroît sur le trimestre : + 1,2 % après + 0,7 % au premier trimestre.

Les effectifs dans les services aux entreprises (27 718 postes) progressent au même rythme qu'au premier trimestre : + 0,4 % (soit 125 postes supplémentaires). La hausse se retrouve essentiellement dans les activités des sièges sociaux et conseil de gestion, mais aussi dans les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager. Les entreprises du secteur ont versé 201,9 millions d'euros de masse salariale à leurs salariés au deuxième trimestre. La masse salariale du secteur continue de s'accroître ce trimestre : + 1,0 % après + 0,5 % au premier trimestre, et après + 0,1 % au dernier trimestre 2024.

TABEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 839	1,9	- 0,0	+ 0,4
C1-DE	Industrie	20 807	10,5	- 0,1	- 0,8
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 398	4,2	+ 0,5	+ 1,8
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	654	0,3	- 1,0	- 10,0
C4	Fabrication de matériels de transport	117	0,1	+ 3,5	+ 7,4
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 030	3,5	- 1,2	- 4,3
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 608	2,3	+ 0,7	+ 1,5
FZ	Construction	17 306	8,7	- 0,2	- 5,1
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	152 335	76,7	+ 0,3	+ 0,8
GZ	Commerce	36 831	18,6	- 0,1	- 0,1
HZ	Transports et entreposage	13 515	6,8	+ 0,1	+ 2,7
IZ	Hébergement et restauration	14 239	7,2	+ 2,7	+ 3,3
JZ	Information et communication	4 044	2,0	- 0,8	- 1,5
KZ	Activités financières et d'assurance	7 037	3,5	- 0,1	+ 1,7
LZ	Activités immobilières	2 637	1,3	+ 0,5	+ 0,0
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	27 718	14,0	+ 0,4	- 0,3
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	36 326	18,3	+ 0,6	+ 2,7
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	9 987	5,0	- 2,0	- 5,0
Intérim	Intérim	4 260	2,1	- 5,3	- 2,8
TOTAL		198 547	100	+ 0,1	- 0,0

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



... tandis que l'intérim repart à la baisse

Après la forte reprise du premier trimestre, les effectifs intérimaires (4 260 postes) repartent à la baisse ce trimestre. Ils reculent de 5,3 % (soit une perte de 240 postes) après la hausse de 10,0 % au premier trimestre. A l'inverse, au national, l'intérim affiche désormais une hausse (+ 0,2 %) après neuf trimestres consécutifs de baisse. A La Réunion, la masse salariale du secteur (31,3 millions d'euros) affiche désormais une hausse (+ 4,5 %) après sept trimestres consécutifs de baisse.

Les effectifs dans les services aux ménages (9 987 postes) continuent de reculer au deuxième trimestre. La baisse s'intensifie ce trimestre : - 2,0 % (soit 200 postes en moins) après - 1,1 % au premier trimestre. Elle se retrouve essentiellement dans les activités des organisations associatives ce trimestre.

Comme au national, la baisse des effectifs dans la construction (17 306 postes) se poursuit, mais s'atténue ce trimestre. Ils reculent notamment de 0,2 % après - 1,6 % au premier trimestre. Les entreprises du secteur ont versé 122,9 millions d'euros de masse salariale à leurs salariés au deuxième trimestre. Cette masse salariale repart à la baisse après la reprise du premier trimestre : - 1,2 % après + 0,3 % au premier trimestre et après - 0,9 % au dernier trimestre 2024.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	22,0	1,5	+ 0,8	+ 0,1
C1-DE	Industrie	175,9	12,0	+ 1,4	+ 2,5
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	60,6	4,2	- 0,3	+ 2,4
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,1	0,3	- 0,0	- 7,8
C4	Fabrication de matériels de transport	0,8	0,1	+ 6,6	+ 7,0
C5	Fabrication d'autres produits industriels	56,3	3,9	- 0,8	- 2,6
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	53,1	3,6	+ 6,0	+ 10,0
FZ	Construction	122,9	8,4	- 1,2	- 3,0
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 108,0	75,9	+ 0,6	+ 2,7
GZ	Commerce	258,6	17,7	+ 0,8	+ 1,7
HZ	Transports et entreposage	113,5	7,8	- 0,5	+ 2,6
IZ	Hébergement et restauration	80,5	5,5	+ 0,9	+ 5,6
JZ	Information et communication	42,9	2,9	- 1,1	+ 0,8
KZ	Activités financières et d'assurance	74,2	5,1	+ 0,5	+ 1,4
LZ	Activités immobilières	23,8	1,6	+ 1,3	+ 2,2
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	201,9	13,8	+ 1,0	+ 1,6
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	254,8	17,5	+ 1,2	+ 5,3
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	57,9	4,0	- 1,3	- 0,9
Intérim	Intérim	31,3	2,1	+ 4,5	- 0,6
TOTAL		1 460,0	100	+ 0,6	+ 2,1

Source : Urssaf



Dans le secteur privé (hors-intérim), la baisse des embauches se poursuit

54 573 embauches sont déclarées au deuxième trimestre 2025. Elles continuent de reculer ce trimestre : - 1,3 % (soit une perte de 730 embauches) après - 2,3 % au premier trimestre et après - 1,4 % au dernier trimestre 2024. Les embauches dans les services aux entreprises reculent fortement ce trimestre après la stabilité du premier trimestre. Le secteur perd notamment 2 085 embauches ce trimestre. La baisse dans le transport se poursuit mais s'atténue ce trimestre : - 7,7 % (160 embauches en moins) après - 15,5 % au trimestre précédent. Le recul dans les services aux ménages se poursuit également, avec une baisse de 2,1 % (soit 115 embauches en moins) après - 1,9 % au premier trimestre. Les embauches dans certains secteurs repartent désormais à la hausse, atténuant ainsi la baisse régionale : les services non marchands (970 embauches supplémentaires), l'information-communication (410 embauches en plus), la construction (170 embauches supplémentaires) et le commerce (160 embauches en plus).

Les embauches en CDD de moins d'un mois reculent fortement ce trimestre, dans la continuité de la baisse du premier trimestre.

Elles reculent notamment de 5,2 % (soit une perte de 1 715 embauches) après la baisse de 0,7 % au premier trimestre, et après la hausse de 0,3 % au dernier trimestre 2024. La baisse trimestrielle se retrouve essentiellement dans les services aux entreprises (avec une perte de 2 350 embauches). Ce sont les hausses dans les services non-marchands et dans l'information-communication qui atténuent la baisse régionale.

En revanche, les embauches en contrats de plus d'un mois (CDD et CDI) sont en hausse ce trimestre. Les embauches en CDD de plus d'un mois repartent désormais à la hausse après les baisses des trimestres précédents. Elles progressent de 1,2 % ce trimestre, soit 160 embauches supplémentaires. La hausse se retrouve principalement dans le commerce (95 embauches en plus).

Les embauches en CDI suivent la même tendance que les CDD de plus d'un mois. Elles repartent à la hausse (+ 9,0 %, soit 825 embauches supplémentaires) après les baisses des trimestres précédents. La hausse se retrouve notamment dans les services non marchands (365 embauches supplémentaires), les services aux entreprises (230 embauches en plus), l'hébergement-restauration (210 embauches supplémentaires) et la construction (155 embauches en plus).

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	736	1,3	+ 4,8	- 8,2	+ 15,1	+ 3,2	- 5,8
C1-DE	Industrie	2 332	4,3	- 3,4	+ 6,3	- 3,1	- 9,6	- 1,3
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	1 366	2,5	- 0,6	+ 4,6	+ 1,2	- 9,1	+ 4,2
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	52	0,1	- 1,5	+ 302,0	- 23,9	+ 0,6	- 9,7
C4	Fabrication de matériels de transport	11	0,0	+ 121,2	- 100,0	+ 67,2	+ 504,6	+ 454,4
C5	Fabrication d'autres produits industriels	700	1,3	- 2,8	+ 10,5	- 11,1	- 1,7	- 14,2
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	202	0,4	- 22,8	- 33,0	- 10,8	- 26,8	+ 15,8
FZ	Construction	2 682	4,9	+ 6,8	- 12,3	+ 4,8	+ 10,3	+ 4,7
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	48 823	89,5	- 1,7	- 5,3	+ 0,9	+ 10,8	- 2,2
GZ	Commerce	6 548	12,0	+ 2,5	- 0,1	+ 3,0	+ 5,0	- 2,7
HZ	Transports et entreposage	1 892	3,5	- 7,7	- 11,2	- 0,7	- 11,6	+ 1,4
IZ	Hébergement et restauration	7 703	14,1	+ 0,1	- 5,8	+ 3,2	+ 12,1	+ 1,4
JZ	Information et communication	1 578	2,9	+ 34,8	+ 52,3	+ 27,9	- 35,0	- 8,6
KZ	Activités financières et d'assurance	542	1,0	+ 0,4	+ 5,4	- 3,1	+ 0,9	+ 0,3
LZ	Activités immobilières	192	0,4	- 17,3	- 0,3	- 12,0	- 26,7	- 19,3
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	14 428	26,4	- 12,6	- 17,5	+ 2,3	+ 17,0	- 8,3
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	10 660	19,5	+ 10,0	+ 10,6	- 2,0	+ 27,3	+ 10,0
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	5 280	9,7	- 2,1	- 1,3	- 6,9	+ 3,0	- 9,2
TOTAL		54 573	100	- 1,3	- 5,2	+ 1,2	+ 9,0	- 1,9

Source : Urssaf



Le taux d'impayés² (en fin de mois) des entreprises de 10 salariés ou plus augmente fortement ce trimestre

A fin juin 2025, le taux d'impayés en fin du mois s'établit à 5,97 % (contre 0,88 % en Métropole). Il progresse de 3,07 points sur le trimestre (en lien avec une forte hausse dans l'hébergement-restauration³), dans le prolongement de la légère hausse du premier trimestre (+ 0,72 point). Le taux au niveau Métropole repart à la hausse après les baisses des deux trimestres précédents : + 0,07 point après - 0,08 point après - 0,07 point au dernier trimestre 2024.

Le taux d'impayés à échéance + 30 jours (qui s'établit à 2,02 %) repart à la hausse : + 0,41 point après - 0,14 point et après - 0,73 point observé à la fin du quatrième trimestre 2024. Ce taux repart également à la hausse en Métropole, après la baisse observée à la fin du premier trimestre.

Le taux d'impayés à échéance + 90 jours (qui s'établit à 1,52 %) repart également à la hausse : + 0,05 point après - 0,02 point et après - 0,27 point observé à fin 2024. Ce taux repart à la baisse en Métropole, après la légère hausse observée au premier trimestre.

TABLEAU 5
niveau et évolution du taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Taux d'impayés en fin de mois	5,97%	+ 3,07	+ 3,28
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	2,02%	+ 0,41	- 0,36
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	1,52%	+ 0,05	- 0,41

Source : Urssaf

Le nombre de procédures collectives est globalement inférieur à celui du deuxième trimestre 2024

Au deuxième trimestre 2025, le nombre de procédures collectives de l'ensemble du secteur privé continue de baisser en glissement trimestriel. Le nombre de redressements judiciaires (RJ, 102 procédures au deuxième trimestre) progresse de 10,9 % après le recul de 37,4 % au premier trimestre, et après avoir progressé de 20,5 % au dernier trimestre 2024. Le nombre de RJ continue d'être inférieur à son niveau de 2024 : - 33,8 % par rapport au deuxième trimestre 2024, contre une hausse de 3,8 % au national.

Le nombre de liquidations judiciaires (LJ, 194 procédures) repart désormais à la baisse (- 20,8 %) après la hausse de 7,9 % au premier trimestre, et après + 7,6 % au dernier trimestre 2024. Sur un an, le nombre de LJ baisse légèrement : - 1,5 % contre une hausse de 4,5 % au niveau national.

10 procédures de sauvegarde sont enregistrées au deuxième trimestre 2025, contre 2 procédures au premier trimestre, et 9 procédures au dernier trimestre 2024. 12 procédures étaient enregistrées sur la même période en 2024. Au national, le nombre de procédures de sauvegarde recule de 21,4 % sur un an.

TABLEAU 6
niveau et évolution du nombre de procédures collectives

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Redressements judiciaires	102	+ 10,9	- 33,8
Liquidations judiciaires	194	- 20,8	- 1,5
Sauvegardes	10	+ 400,0	- 16,7

Source : Urssaf

² Le taux d'impayés mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayé. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance de paiement.

³ Plusieurs établissements sont concernés. Toutefois, 30 jours après l'échéance (c'est-à-dire à fin juillet 2025), les impayés se réduisent fortement.



Sources et méthodologie

Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Au niveau national, la chaîne de production Urssaf qui alimente la publication nationale est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant : **l'Urssaf Caisse Nationale** fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la publication nationale ; la **Dares** produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de France Travail, puis de la DSN ; l'**Insee** produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Cette publication régionale couvre l'ensemble des activités concurrentielles (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général. Contrairement au national, les entreprises du secteur agricole sont comprises dans le champ dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole. Comme au national, les salariés des particuliers employeurs sont exclus du champ (mais rentrent dans celui de l'Insee).

Définitions et précisions

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les taux d'impayés présentés ici sont calculés sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus (pour permettre de disposer d'une série mensuelle sur très longue période) comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (cotisations dues - cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Il est calculé hors taxations d'office (montants retenus par l'Urssaf en cas d'absence de déclaration). Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les procédures collectives sont dénombrées par entreprise et par trimestre selon la date de remontée de l'information (et non de la date d'effet de la procédure).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.